



FEDERATION DU BATIMENT ET DES TRAVAUX PUBLICS DES ALPES MARITIMES

NICE LA PLAINE 1-Avenue Emmanuel Pontrémoli –Bât.B3 06206 NICE CEDEX 3

Tel : 04 92 29 85 85 – Télécopie : 04 92 29 85 86

DIFFUSION	CIRCULAIRE	MFT
GENERALE	N°2013/07/T	13/06/13

Service Juridique et Social/Technique

LES 2 ET 3 JUILLET 2013 : Grosses perturbations dans la circulation ! Anticipez !

100ème EDITION DU TOUR DE FRANCE DANS LES A.M.

Cet été, la Côte d'Azur va accueillir deux étapes du Tour de France. Cet évènement sportif majeur va donner un coup de projecteur à notre département, avec un rayonnement national et international.

Néanmoins l'organisation et le déroulement de ces étapes, l'une à Nice, et l'autre au départ de Cagnes sur mer, vont engendrer des mesures exceptionnelles de gestion de la circulation et de stationnement sur des axes fortement empruntés par les usagers et les professionnels. Un arrêté préfectoral, ainsi que des arrêtés municipaux, définissent les mesures opérationnelles.

4ème étape à Nice le Mardi 2 Juillet 2013

1/ Circulation de tous les véhicules (VL & PL) interdite de 11h à 18h :

☞ La RM 6202, dans les 2 sens de circulation, depuis la Promenade des Anglais jusqu'au carrefour giratoire avec l'avenue Auguste Vérola (angle côté Centre Leclerc)

☞ La RM 6202bis, dans le sens nord/sud, au niveau de la commune de Carros

☞ La RM 6098, sur la commune de Saint Laurent du Var, dans le sens ouest/est, au niveau du giratoire Guynemer.

N.B. :

Les véhicules TRM de plus de 3.5t, circulant sur la RM 6202 dans le sens NORD/SUD pourront être amenés à faire demi-tour au niveau du giratoire des Combes sur la commune de Nice, sur injonction des forces de l'ordre pour aller stationner temporairement dans la Zone d'activités de Carros le Broc

2/ Circulation des véhicules de TRM de plus de 3.5t est interdite de 11h à 18h :

☞ Sur la RM 6202, dans les 2 sens de circulation, depuis la Promenade des Anglais jusqu'au carrefour giratoire avec l'avenue Auguste Vérola,

☞ En entrée et sortie du PAL ST ISIDORE

3/ Sur l'Autoroute A8,

☞ Sortie de l'échangeur N° 50 - Nice Promenade : **FERMEE de 10h à 18h**

☞ Sorties de l'échangeur N°51 – Nice Saint Augustin **OUVERTES** (évacuation par les forces de l'ordre des flux de véhicules par la Digue des Français, seul point de passage entre l'est et l'ouest de Nice)

☞ Sorties de l'échangeur N° 52 – Nice Saint Isidore : **FERMEES de 11h à 18h**

TRANSPORTS DE MATIERES DANGEREUSES sur Autoroute A8

**Circulation interdite de 8h à 18 heures
entre les Echangeurs :**

**N°49 – St Laurent du Var- et N°52 – Nice St Isidore
dans les 2 sens de circulation**

Pour les approvisionnements (catering,kérosène...) les Services de la Préfecture sont en lien avec la Direction de l'Aéroport Nice cote d'azur

5ème étape au départ de Cagnes/Mer le Mercredi 3 juillet 2013

Commune de Cagnes sur Mer

☞ Circulation **interdite** à tous les véhicules à **6h** sur :

- La RD/RM 6098 du Pont du Loup au Cros de Cagnes (angle av.J.Jaurès) – *réouverture à la circulation à 17h*

- La RD/RM 6007 de Villeneuve Loubet – avenue de Cannes au Carrefour du 18 juin – *réouverture à la circulation à 14h.*

Commune de Villeneuve Loubet

☞ La RD 6007 sera **fermée à 9h** et **réouverte à 14h**

☞ La RD 6098 (*bord de mer*) restera **ouverte** avec retournement au carrefour de la «Siesta » en cas de nécessité

☞ Passage sous le pont RFF de la Siesta **fermé** dans le sens RD6098/RD6007 **de 9h à 14h**

Commune d'Antibes

☞ La RD 6007 **fermée de 9h à 14h** dans les 2 sens de circulation, entre la gare de Biot et la commune de Villeneuve Loubet

Sens Antibes/Villeneuve Loubet, **un pré-filtrage** au niveau du giratoire des 4 chemins et circulation déviée vers le quartier de la Fontonne et l'avenue J.Grec

Commune de Grasse

☞ Les RD 2085, 2562, 307, 4 et 104 **fermées** à la circulation sur leur partie concernée par la course **de 9H45 à 13H**

Traversée interdite aux Poids Lourds à partir de 9h

☞ PL en provenance du nord de Grasse sur la RD 6085, déviation à hauteur de BARREME (04) et de Saint VALLIER DE THIEY ou stockage sur le site du Chêne de l'Empereur.

☞ Mesures de gestion de circulation sur RD 6185 (Pénétrante Cannes-Grasse) par forces de l'ordre.

Communes de Chateauneuf de Grasse et Gourdon

Les entrées et sorties des PL de la Carrière sont interdites entre 9h30 et 13h

TRANSPORTS DE MATIERES DANGEREUSES

☞ INTERDICTION DE CIRCULER de 8h à 14 heures sur l'ensemble des communes traversées par le parcours de la course, dans les 2 sens de circulation

☞ Aucune restriction sur Autoroute A8

Sur l'Autoroute A8

Aix → Italie :

☞ Sortie N° 47 (*Villeneuve Loubet*) fermée de 9 heures à 14 heures

☞ sorties N° 49 (*St Laurent du Var*) et N° 46 (*Villeneuve Loubet plage*) : Fermeture à l'initiative des forces de l'ordre en cas de besoin

Italie → Aix :

☞ Les sorties N° 47 (*Villeneuve Loubet*), N° 49 (*St Laurent du Var*), et N° 48 (*Cagnes sur mer*)
OUVERTES

Important : en fonction des circonstances, les forces de police et de gendarmerie pourront prendre, si nécessaire, des mesures plus ou moins restrictives à la circulation publique sur les voies visées par les mesures

N.B. :

Les maires prendront, par arrêté municipal :

☞ *Les mesures d'interdiction de la circulation et de stationnement sur les voies empruntées par le Tour de France, avec, si nécessaire, des conditions plus restrictives ;*

☞ *Les mesures de franchissement des voies fermées à la circulation aux carrefours névralgiques, sous le contrôle des forces de l'ordre ;*

☞ *Toute disposition pour assurer le bouclage et la surveillance des voies non gardés par la Police Nationale ;*

☞ *S'ils le jugent utile, les mesures d'interdiction de la circulation sur les voies débouchant sur le tracé en mettant en place des itinéraires de déviation lorsque cela sera possible*

Les communes, la Métropole NICE COTE D'AZUR entament leur campagne de communication destinée à la population comme aux acteurs économiques (Aéroport NICE COTE D'AZUR, les Centres Commerciaux, ...) :

*Pour la Métropole NICE COTE D'AZUR, vous pouvez prendre contact avec M. Joel MIGLIORE
joel.migliore@nicecotedazur.org*

Pour de plus amples renseignements : contacter MF TADDEI : responsable du Service juridique & social ☎ 04 92 29 85 85.